Projet de construction

Parc éolien

Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mémoire présenté par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Août 2026

La Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger est située dans la MRC de Rivière-du-Loup. Notre territoire se distingue par ses paysages, son patrimoine forestier et son caractère rural. Avec une population de 277 résidents, nous sommes la deuxième plus petite municipalité de la MRC en nombre d'habitants.

Le projet PPAW2 prévoit l'implantation de huit éoliennes sur notre territoire. Pour notre conseil municipal, il s'agit d'un projet structurant qui contribuera à la transition énergétique du Québec tout en générant des retombées concrètes pour notre communauté.

Depuis les premières étapes du projet, les promoteurs ont maintenu un dialogue constant avec la municipalité. Nous avons été informés de l'évolution du dossier et avons pu faire valoir nos préoccupations. Les échanges ont toujours été respectueux et constructifs, et nous constatons une réelle volonté de collaborer avec notre milieu. Cette approche favorise l'acceptabilité sociale et contribue à établir un climat de confiance.

Au cours de la démarche, la municipalité a constaté une bonne acceptabilité sociale du projet. Les commentaires reçus auprès des élus et de l'administration municipale ont été généralement favorables. À notre connaissance, aucune opposition organisée au projet ne s'est manifestée sur notre territoire. Cette acceptabilité s'explique notamment par le fait que les éoliennes seront implantées sur des terres publiques, à bonne distance des secteurs résidentiels, ce qui limite les impacts directs sur le milieu de vie des citoyens.

Pour une petite municipalité comme la nôtre, les retombées économiques associées au projet représentent une occasion exceptionnelle d'assurer la pérennité de nos services municipaux. Pour une municipalité de 277 habitants, nous constatons quotidiennement les défis financiers auxquels sont confrontées les petites municipalités rurales.

À titre d'exemple, les revenus éoliens budgétés pour l'année 2026 sont de 26 886 $, ce qui correspond à l'équivalent d'environ 0,095 $ par 100 $ d'évaluation foncière. Pour notre municipalité dont le taux de taxation est de 1,64 $ par 100 $ d'évaluation et dont la richesse foncière imposable est de 28 371 100 $, cette source de revenus représente un levier financier important.

À plus long terme, les revenus anticipés du projet pourraient représenter l'équivalent de près de 0,60 $ par 100 $ d'évaluation. Cette stabilité financière nous permettrait notamment :

- de maintenir nos infrastructures municipales en bon état ;
- de constituer un fonds de réserve pour les projets urgents et futurs ;
- de planifier le remplacement des véhicules et des équipements municipaux vieillissants, dont les coûts d'entretien augmentent au fil des années ;
- de réaliser des projets d'infrastructures au bénéfice de la population ;
- de soutenir le maintien des services municipaux offerts à la population.

Le conseil municipal considère donc que le projet PPAW2 constitue une occasion de développement responsable pour notre collectivité. Nous croyons qu'il est possible de concilier le développement de la filière éolienne avec le respect du milieu et des préoccupations de notre communauté.

Pour une municipalité de 277 habitants, chaque nouvelle source de revenus récurrents a un impact direct sur notre capacité à maintenir des services de qualité sans accroître davantage le fardeau fiscal de nos citoyens.

C'est pourquoi la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger réitère son appui au projet et souhaite que celui-ci puisse se réaliser dans le respect des engagements pris envers notre population.



Bernard Tardi, maire